



Publié le 19 mars 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/03/041

Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées

**OBJET :** État des travaux de la  
Commission consultative des services  
publics locaux en 2023

Séance du 4 mars 2024  
Date de convocation : 27 février 2024  
Membres en exercice : 33  
29 présents – 31 votants  
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

**Présents :** Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA (arrivé à 19h15), Elisabeth MICHALSKI (départ à 19h52), Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL (arrivé à 19h10), Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ.

**Absents ayant donné procuration :**

Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI  
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER  
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ

**Absente excusée :**

Elisabeth MICHALSKI

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : **Sandra LIAUTAUD a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Sandra LIAUTAUD) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ (2)).

**RAPPORTEUR** : M. Jean DENAT, maire

**EXPOSE** : La réglementation prévoit que le maire, président de la Commission consultative des services publics locaux, présente au conseil municipal, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, les travaux réalisés par celle-ci au cours de l'année précédente.

En 2023, la commission s'est réunie une première fois le 26 janvier, pour donner un avis sur le mode de gestion de la fourrière automobile.

Elle s'est ensuite rassemblée le 11 décembre pour examiner les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, les rapports du délégataire de ces services et le compte-rendu d'activité de la concession pour la distribution publique de gaz naturel au titre de l'exercice 2022.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-12, L. 1411-3, L. 1413-1, L. 2224-5 et L. 2224-31,

**VU** la délibération n° 2020/12/142 du 7 décembre 2020, fixant la nouvelle composition de la Commission consultative des services publics locaux de Vauvert, modifiée par la délibération n° 2021/05/080 en date du 27 mai 2021 suite à la démission d'une conseillère municipale,

**PROPOSITION** : Le maire, rapporteur, propose au conseil municipal de prendre acte de l'état des travaux de la Commission consultative des services publics locaux en 2023.

**Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de ces éléments.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le 18 MARS 2024**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier